

Image not found or type unknown



Modification du règlement prévu par la loi du 21 juin 1865

Par **Jane46**, le **01/02/2014** à **01:47**

Dans notre lotissement nous fonctionnons sous couvert de la loi du 21 juin 1865 concernant les associations syndicales, or cette loi a été abrogée et nous n'avons pas respecté les délais pour nous aligner sur les nouvelles réglementations. Comment peut-on s'en sortir maintenant et à qui nous adresser pour effectuer ces modifications.'

Cordialement.

Josiane Brisseault